

Décharge 2015: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2016/2164(DEC) - 20/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1684 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2015.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note que l'Observatoire a mis en place un nouveau plan d'acquisitions, qui a été exécuté avec succès, en étroite collaboration avec tous les départements.

Le Parlement a également insisté sur le rôle de l'Observatoire pour détecter de nouvelles tendances, évaluer les menaces posées par les drogues pour la santé et la sécurité des jeunes européens, et développer des stratégies de prévention.